

Initiales du président

Initiales de la directrice

No. de la
résolution
ou annotation

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS
ÉCOLE DU DÔME**

Procès-verbal de la deuxième séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 tenue le 4 novembre 2019 à 18h30, à l'école du Dôme.

SONT PRÉSENTES

Mesdames

Bard, Catherine	Enseignante
McFadden, Sandra	Enseignante
Prévost, Brigitte	Technicienne du Service de garde
Nadeau, Ève	Représentante EHDAA
Rochon, Marie-Hélène	Parent
Roux, Marie-Christine	Enseignante
Séguin, Caroline	Parent

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Messieurs

Auger, Martin	Directeur
Beauregard, Stéphane	Parent
Dupuy, Didier	Personnel de soutien
Gauthier, Alain	Commissaire
Leclerc, Charles	Parent
Raymond, Thierry	Président

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le directeur accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur Didier Dupuy d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1^{er} OCTOBRE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 1^{er} octobre 2019. Il est proposé par Madame Sandra Mcfadden et secondé par Monsieur Stéphane Beauregard d'adopter le procès-verbal de la réunion du 1^{er}

Initiales du président

Initiales de la directrice

Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme

octobre 2019.

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

5. MOT DE LA DIRECTION

Monsieur Auger salue les membres du CE.

6. DÉCISIONS :

6.1. Micro-ondes

Il est proposé d'enlever les micro-ondes à partir de janvier.

CONSIDÉRANT que le ratio surveillants / élèves n'est pas le même au service des dîneurs qu'au SDG

CONSIDÉRANT que le fait de chauffer les repas prend beaucoup du temps des surveillants

CONSIDÉRANT qu'il est de notre responsabilité de faire de la prévention au niveau du comportement / violence / intimidation

CONSIDÉRANT que le fait de chauffer les repas diminue grand le temps d'intervention et de prévention

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Catherine Bard, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER qu'il soit plus permis de faire chauffer les repas à l'école à partir de janvier 2020.

6.2. T-shirt

Monsieur Auger informe que des T-shirts seront vendus aux élèves.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école.
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Caroline Séguin, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** l'activité comme campagne de financement.

6.3. Budget de fonctionnement

Un montant sera alloué pour le souper de Noël des membres du CE.

CE #19-20-10

CE #19-20-11

CE #19-20-12

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme
---	--

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel ;
- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 275, 2^e par. de *la LIP*, la commission scolaire a fait connaître l'allocation dévolue à chaque conseil d'établissement;
- **CONSIDÉRANT** les besoins au niveau du fonctionnement du conseil d'établissement ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Sandra McFadden, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER le budget de fonctionnement.

CE #19-20-13

6.4. Sorties non obligatoires

Monsieur Auger présente les sorties non obligatoires.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par la direction ;

CONSIDÉRANT que la proposition de monsieur le directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* ;

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Stéphane Beuregard, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** les sorties non obligatoires pour l'année scolaire 2019-2020.

CE #19-20-14

6.5. Éducation à la sexualité

On présente le calendrier.

- **CONSIDÉRANT** que la direction fait la présentation aux membres du conseil d'établissement ;
- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement sont consultés ;
- **CONSIDÉRANT** que le besoin a été nommé par les membres du

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme
---	--

personnel ;

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Marie-Hélène Rochon, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** que le calendrier.

CE #19-20-15

6.6. Plan de lutte à la violence et à l'intimidation

Monsieur Martin Auger présente le contenu du plan de lutte à la violence et à l'intimidation.

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit adopter le plan de lutte à la violence et à l'intimidation;
- **CONSIDÉRANT** que le personnel de l'école a été collaboré à l'élaboration du plan de lutte à la violence;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Caroline Séguin, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** le plan de lutte à la violence et à l'intimidation de l'école du Dôme.

CE #19-20-16

6.7. Vente de boules de Noël et d'aimants pour LEUCAN

Le service de garde organisera une vente de boules de Noël et d'aimants pour LEUCAN.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent ;
- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis seront remis à l'organisme LEUCAN ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Marie-Hélène Rochon, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** la campagne de financement.

6.8. Comité de parent

Monsieur Stéphane Beauregard est élu au comité de parents.

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme
---	--

7. INFORMATIONS ET/ OU DISCUSSIONS :

7.1. Absence du personnel

Monsieur Auger informe des nombreuses absences.

7.2. Nouvelles de la CSPO

Monsieur Auger parle des changements possibles à la structure de la CSPO.

7.3. Aménagement de la cour d'école

Une rencontre sera convoquée sous peu.

7.4. Cross-Country

Les parents aimeraient que l'école retourne à Papineauville.

7.5. Code blanc

Monsieur Auger fait un retour sur la pratique du code blanc.

7.6. Éducation physique

Monsieur Auger explique la répartition des heures d'éducation physique dans l'école.

7.7. École et infrastructures

Une visite de l'école sera organisée sous peu.

8. Mot de la technicienne du service de garde

9. Mot des membres du personnel

10. Mot de l'ORP

Pas de représentant pour l'instant.

11. Mot de la représentante au comité EHDAA

On parle de politique EHDAA et de la construction de nouvelles écoles.

12. Mot de la représentante au comité de parents de la CSPO.

Aucun

13. Mot de commissaire

Monsieur Alain Gauthier parle des développements à la CSPO.

14. Varia

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme
---	--

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par que la séance soit levée à 19h50. Adoptée à l'unanimité.

La prochaine rencontre aura lieu le 9 décembre à 18h00.

Thierry Raymond
Président

Martin Auger
Directeur